

4 MISSIONS LOCALES DANS L'INDRE-ET-LOIRE

52 points d'accueil, 97 salariés,
7 884 jeunes accompagnés

Amboise

Mission locale du pays Loire
Touraine

220, rue Jules Hiron
Bât. François 1er - 1er étage,
37530 NAZELLE-NEGRON
02 47 30 41 64
contact@mloiretouraine.org

1 antenne

3 permanences et relais

Tours

Mission locale de Touraine

10, Place Neuve
37100 TOURS
02 47 31 39 15
mission.locale@mltouraine.com

5 antennes

19 permanences et relais

Chinon

Mission locale du Chinonais

23, avenue Gambetta
37500 CHINON
02 47 93 30 40
mission.locale.chinon@wanadoo.fr

15 permanences et relais

Loches

Mission locale Touraine Côté Sud

1 place Maréchal Leclerc,
37600 BEAULIEU-LÈS-LOCHES
02 47 94 06 46
contact@ml-tourainecotesud.fr

9 permanences et relais



Directeur de la publication: Pierre GARCIA - Réalisation: SESE (Service Etude, Statistiques, Evaluation) Publication: mars 2020 - www.goodby.fr

DIRECCTE INFOGRAPHIE
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'accompagnement des jeunes par les missions locales

DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE EN 2018

Une mission locale est une association du service public de l'emploi. Elle a pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elle s'appuie notamment sur des dispositifs mis en place par l'Etat (PACEA, Garantie jeunes, contrats aidés...) et les collectivités territoriales.



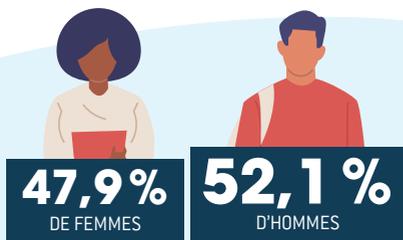
L'accompagnement des jeunes par les missions locales
Département de l'Indre-et-Loire

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques



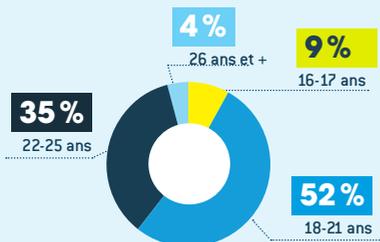
7 884 JEUNES ACCOMPAGNÉS

PAR LES MISSIONS LOCALES D'INDRE-ET-LOIRE EN 2018



Plus d'1 jeune sur 2 est âgé de 18 à 21 ans

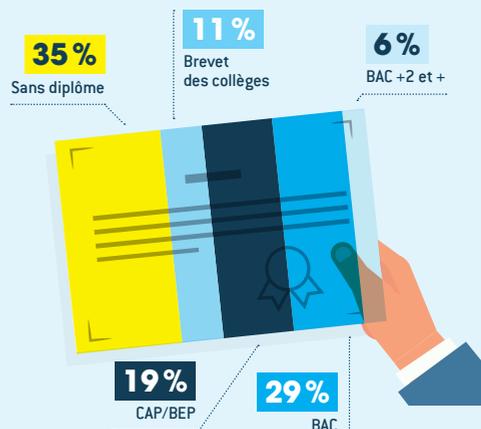
RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR TRANCHE D'ÂGE



3 478
jeunes **nouvellement**
accueillis en 2018

Plus d'1 jeune sur 2 accompagné par le réseau est qualifié (54%)

RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR NIVEAU DE QUALIFICATION



207
jeunes accompagnés par les missions locales sont reconnus **travailleurs handicapés**

Moins d'1 jeune sur 3 réside en zone d'habitat prioritaire

15,0%

des jeunes accompagnés en 2018 résident en ZRR*, soit 1 183 jeunes.



16,3%

des jeunes accompagnés en 2018 résident en QPV*, soit 1 285 jeunes.



695 jeunes ont bénéficié de la Garantie jeunes* en 2018

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de vulnérabilité.

Ce dispositif, mis en œuvre par les missions locales, consiste en un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie.

Il est assorti d'une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ou formation.

* cofinancement par l'Union Européenne

Bilan de l'accompagnement des jeunes

862 ont bénéficié d'une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise

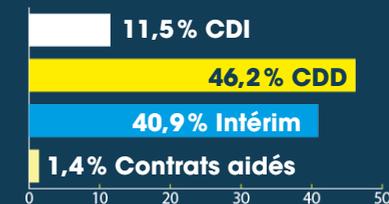
2 566 ont conclu au moins un contrat de travail (hors alternance)

929 ont accédé à une formation, dont 150 sont retournés en scolarité

981 sont entrés dans le cadre de la co-traitance entre missions locales et Pôle emploi

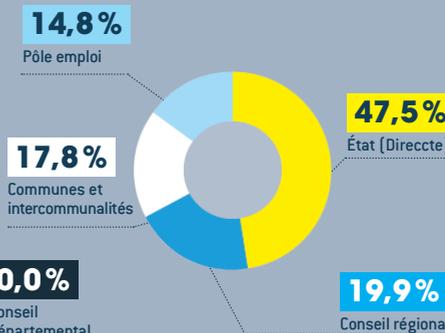
439 ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Au total, **5 373** contrats ont été signés



Le financement des missions locales dans le département de l'Indre-et-Loire

Leur activité principale est cofinancée par l'Etat, les collectivités locales et territoriales.



*ZRR : une zone de revitalisation rurale (ZRR) est un ensemble de communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), caractérisé par une très faible ou faible densité de population et répondant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : un déclin de la population, un déclin de la population active et une forte proportion d'emplois agricoles.

*QPV : un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, identifié selon un critère unique, celui du revenu par habitant.